

RENFORCER LE LEADERSHIP DES PAYS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

AU SAHEL ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

CADRE D'ANALYSE ET
DE DIALOGUE POLITIQUE

VERSION 01, AOÛT 2020

SOMMAIRE

1. Un outil d'analyse et de dialogue politique	3
1.1. Contexte	3
1.2. Objectifs	3
1.3. Valeur ajoutée	4
2. Structure	4
2.1. Grille d'analyse	5
2.2. Tableau de bord	6
3. Arrangements institutionnels et processus d'analyse et de dialogue politique	7
3.1. Échelle et périodicité d'analyse et appropriation	7
3.2. Arrangements institutionnels	9
3.3. Mécanisme de suivi-évaluation, de veille et d'interpellation	9
3.4. Processus d'analyse et de dialogue politique	10
4. Standards qualité	10
Annexe - Grille d'analyse	11

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Charte PREGEC	Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest
C-GovSAN	Cadre d'analyse du leadership en matière de gouvernance SAN
OIG	Organisation intergouvernementale
ONG	Organisation non gouvernementale
PCD-TASAN	Programme communautaire décennal de transformation de l'agriculture pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans l'espace UEMOA
PNIA-SAN	Plans nationaux d'investissements agricoles et de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PREGEC	Dispositif régional de prévention et de gestion des crises alimentaires
PRIA-SAN	Programme régional d'investissements agricoles et de sécurité alimentaire et nutritionnelle
RPCA	Réseau de prévention des crises alimentaires
SAN	Sécurité alimentaire et nutritionnelle

Développé dans le cadre du Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA), cet outil est le fruit d'une réflexion inclusive menée dans six pays pilotes (Burkina Faso, Ghana, Libéria, Mali, Niger et Sénégal). Ces derniers ont participé au processus de formulation et testé la version préliminaire de l'outil. La version provisoire a été partagée aux membres du RPCA et validée en décembre 2019. La dissémination et la promotion de l'utilisation de l'outil démarrent à partir d'octobre 2020. Le développement de l'outil a bénéficié de l'appui de l'Union européenne.

RENFORCER LE LEADERSHIP DES PAYS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU SAHEL ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

CADRE D'ANALYSE ET DE DIALOGUE POLITIQUE

1. UN OUTIL D'ANALYSE ET DE DIALOGUE POLITIQUE

1.1. CONTEXTE

Le présent instrument d'analyse et de dialogue politique vient compléter le menu d'instruments de la Charte de prévention et de gestion des crises alimentaires (Charte PREGEC), suite à sa deuxième évaluation qui a fait ressortir des défaillances en termes de leadership des pays. Ces insuffisances en matière de leadership sont une des causes majeures des incohérences et des incoordinations, avec notamment des dispositifs parallèles d'identification, de financement et de mise en œuvre des priorités de réponse aux crises alimentaires initiés par divers partenaires (donateurs, ONG). Tout en compromettant l'efficacité des interventions, cette situation – contraire aux principes de la Charte PREGEC – ne permet pas de mieux mesurer le devoir des gouvernements en termes de redevabilité de résultats de leurs investissements en matière de SAN et de résilience. Elle met également à mal la mise en œuvre de certains instruments du dispositif PREGEC, car étant source de la floraison d'une multitude d'initiatives parallèles avec des outils non validés dans le cadre du Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA).

1.2. OBJECTIFS

Objectif général :

- ▶ Renforcer le leadership en matière de gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) dans les 17 pays de l'espace CEDEAO-UEMOA-CILSS ainsi qu'au niveau régional

Objectifs spécifiques :

- ▶ Permettre une auto-évaluation régulière des capacités de leadership des États et des OIG dans la gouvernance de la SAN
- ▶ Mesurer les progrès et les insuffisances et rechercher les mesures correctives
- ▶ Renforcer l'efficacité des États et des OIG dans la mise en œuvre des engagements qu'ils ont souscrits à travers la Charte PREGEC, notamment en matière de pilotage des politiques et de développement de mécanismes de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles

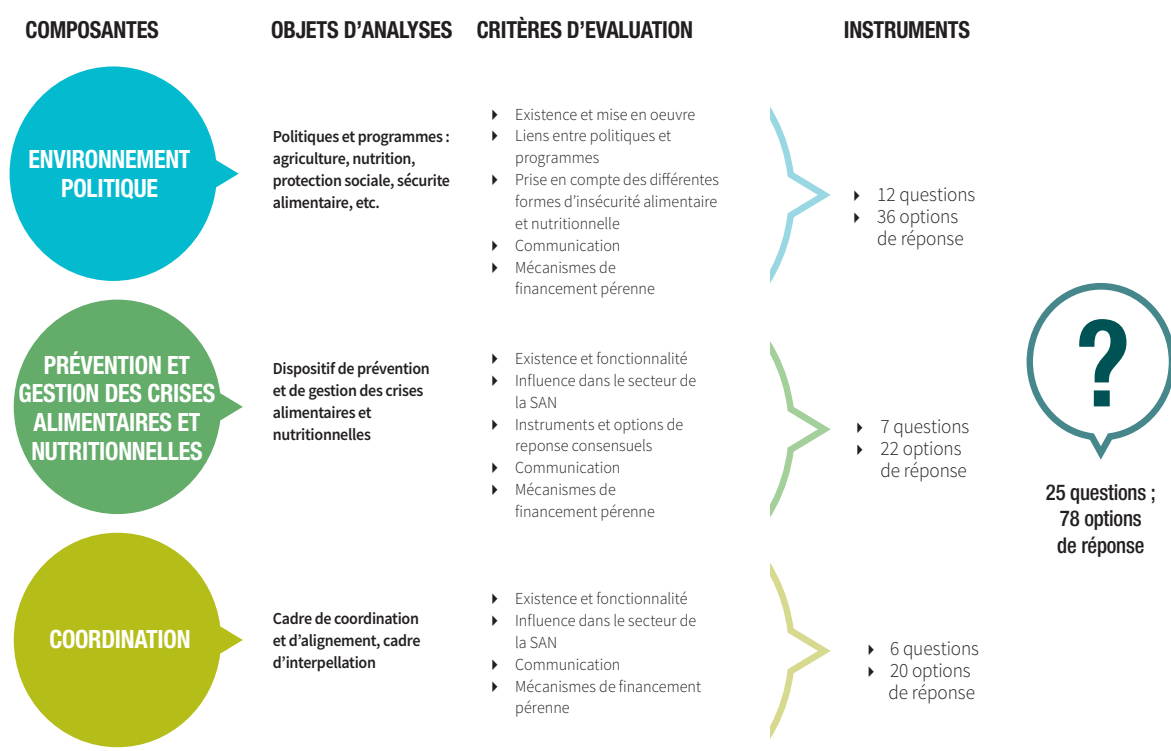
1.3. VALEUR AJOUTÉE

Cet instrument, destiné au renforcement de l'efficacité de leadership des États ou des OIG, n'est pas un outil de levée de fonds. Sa finalité est de permettre aux gouvernements ou aux OIG de faire régulièrement une auto-évaluation des progrès accomplis en matière de gouvernance SAN, d'identifier les faiblesses et de mettre en œuvre des mesures correctives. Cet instrument veut également rompre avec les « cycles de recommandations » non mises en œuvre et non suivies. Il propose de résoudre des contraintes clairement identifiées à travers des offres et des requêtes formulées par les structures redevables et leurs partenaires. Cela concerne à la fois la mise en œuvre d'actions destinées à corriger les insuffisances mais aussi l'arrêt de celles pouvant compromettre le leadership des États ou des OIG.

2. STRUCTURE

La grille d'analyse comporte 25 questions et 78 options de réponses réparties dans trois composantes ou champs d'analyse : i) environnement politique ; ii) prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles ; et iii) coordination (Figure 1). La première composante cible les politiques et programmes de SAN (y compris agriculture, élevage, pêche, foresterie, protection sociale et moyens d'existence, etc.). La deuxième composante cible le dispositif de prévention et de gestion. La troisième composante se penche sur les instruments ou instances en place pour la coordination et l'interpellation.

Figure 1. Logique conceptuelle de l'instrument d'analyse et de dialogue politique



À la suite de l'identification des objets d'analyse (différents secteurs et politiques, types de cadre et d'instance de coordination et d'interpellation), des critères de performance sectoriels ou transversaux sont élaborés. Il s'agit de :

- ▶ Existence et mise en œuvre (politique et programme) ou existence/fonctionnalité (cadre, dispositif, instance)
- ▶ Influence dans le secteur de la SAN
- ▶ Liens entre politiques et programmes
- ▶ Prise en compte des différentes formes d'insécurité alimentaire et nutritionnelle
- ▶ Instruments et options de réponse consensuels
- ▶ Communication
- ▶ Mécanismes de financement pérenne.

Sur la base des critères d'évaluation, des questions, des modalités et options de réponse sont définies.

2.1. GRILLE D'ANALYSE

Le tableau 1 illustre la structuration de la grille d'analyse avec les trois composantes (environnement politique, prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles et coordination) réparties en huit sous-sections.

Tableau 1 : Structure globale de la grille d'analyse

COMPOSANTE 1. ENVIRONNEMENT POLITIQUE
1.1 EXISTENCE ET MISE EN OEUVRE DE POLITIQUES ET PROGRAMMES NATIONAUX DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE, NUTRITION, PROTECTION SOCIALE, AGRICULTURE
1.2 COHÉRENCE D'ENSEMBLE : LIENS FONCTIONNELS ENTRE LES POLITIQUES ET PROGRAMMES NATIONAUX
1.3 INSTRUMENTS DE COMMUNICATION, DE VEILLE ET DE REDEVABILITÉ
COMPOSANTE 2. DISPOSITIF DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES ET NUTRITIONNELLES
2.1 DISPOSITIF NATIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES ET NUTRITIONNELLES
2.2 CADRE DE DIALOGUE ET INSTRUMENTS POUR UNE RÉPONSE FIABLE ET CONSENSUELLE
2.3 MÉCANISMES DE FINANCEMENT DU DISPOSITIF DE PRÉVENTION ET DE GESTION
COMPOSANTE 3. CONCERTATION EN FAVEUR DE LA COORDINATION, DE LA CONVERGENCE, DE L'ALIGNEMENT ET DE L'EFFICACITÉ DE L'ACTION COLLECTIVE EN MATIÈRE DE SAN
3.1 COORDINATION DES INTERVENTIONS SECTORIELLES CONTRIBUANT À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE
3.2 MÉCANISMES ET CONCERTATION EN FAVEUR DE L'ALIGNEMENT DES INTERVENTIONS DES PARTENAIRES

Dans les sous-sections, figurent les questions avec critères d'appréciation ou modalités de réponse ayant un système de notation prédéfini (total = 5). La grille est conçue de manière à générer automatiquement le score de chaque question, la note moyenne de la sous-section ainsi que de la section.

Figure 2 : Structure détaillée de la grille d'analyse

Titre des colonnes	Question	Critère d'appréciation du leadership de l'Etat	Score	Preuves
Titre de la section et performance sur 5 (automatique)	Environnement politique		1,9	
	Existence et mise en oeuvre de politique et programme national de SAN, nutrition, protection sociale, agriculture		3,0	
Numéro de la question, question et modalités de réponse	1.1	Existence et mise en oeuvre d'une politique et d'un programme national de sécurité alimentaire et nutritionnelle	1	PNASAR (2018-2022)
		Niveau de mise en oeuvre de la politique et programme national (faible = 0, retard = 1, conformément à la planification = 2)	1	
	1.2	Existence de politique et programme national à jour (non ou pas à jour = 0, politique et programme à jour = 1)	1	PSMN (2017-2021)
		Niveau de mise en oeuvre de la politique et programme national (faible = 0, retard = 1, conformément à la planification = 2)	1	
1.3	Existence et mise en oeuvre d'une politique et d'un programme de protection sociale	1	SNPS (2016-2035)	
	Niveau contribution des différents acteurs dans la mise en oeuvre (essentiellement par les partenaires = 0, faible contribution étatique = 1, contribution étatique conséquente = 2)	1		
1.4	Existence et mise en oeuvre d'une politique et d'un programme national agricole (Agriculture, élevage, pêche, foresterie)	1	PNIASAN (2018-2022)	
	Niveau contribution des différents acteurs dans la mise en oeuvre (essentiellement par les partenaires = 0, faible contribution étatique = 1, contribution étatique conséquente = 2)	1		
Zone de synthèse des contraintes majeures relative à la sous section	Contraintes majeures			Structure redevable

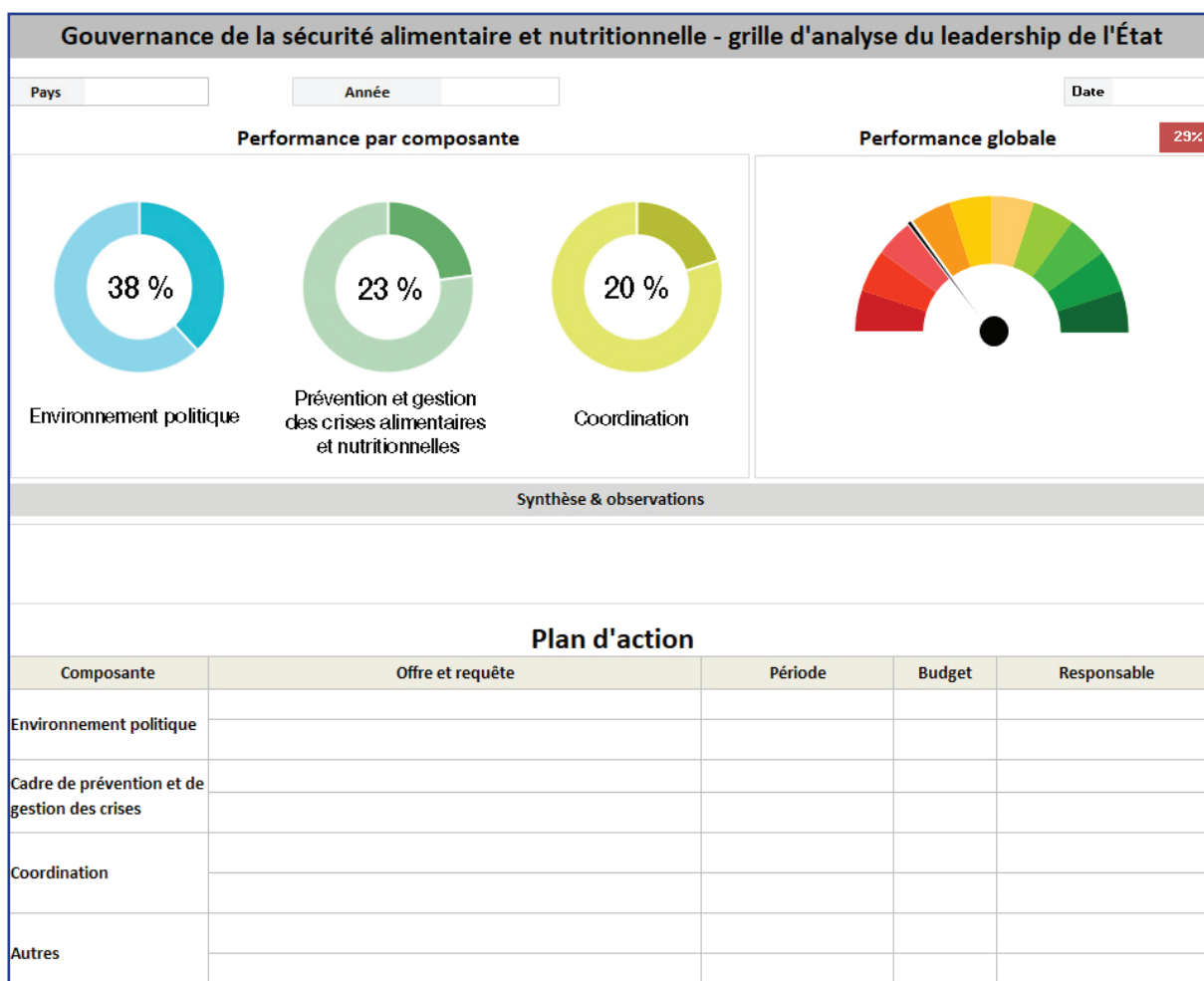
La grille d'analyse offre la possibilité de justifier le score pour chaque question et modalité de réponse. En l'absence de preuve, la note retombe à zéro.

À la fin de chaque sous-section, une zone est dédiée à la synthèse des insuffisances majeures ainsi que les structures redevables.

2.2. TABLEAU DE BORD

La feuille de tableau de bord comporte quatre catégories d'information (Figure 3) dont la première est la zone d'identification comportant le pays et l'année sélectionnés sur un menu déroulant avec la date automatiquement mise à jour. La deuxième catégorie concerne les performances par section ainsi que la performance globale ; elles sont automatiquement mises à jour en convertissant les moyennes sur 5 en pourcentage. La troisième catégorie est une synthèse du déroulement et des résultats de l'analyse, tandis que la dernière fournit le plan d'action avec les éléments centraux : offres et requêtes. Au fur et à mesure que la grille d'analyse est remplie, tous les chiffres sur le tableau de bord sont automatiquement mis à jour.

Figure 3 : Tableau de bord



3. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS ET PROCESSUS D'ANALYSE ET DE DIALOGUE POLITIQUE

3.1. ÉCHELLE ET PÉRIODICITÉ D'ANALYSE ET APPROPRIATION

ÉCHELLE D'ANALYSE

Cet instrument offre la possibilité de conduire des analyses et un dialogue politique à plusieurs échelles: infranationale, nationale et régionale.

Au niveau infranational (différents échelons administratifs comme la région, la province, le département, la commune, etc.), l'outil peut servir d'instrument d'évaluation de la coordination et la cohérence des interventions de SAN. Dans ce cas, seule la partie de l'instrument relative à la coordination et la cohérence des interventions est utilisée.

L'outil est principalement conçu pour les États afin de permettre une auto-évaluation régulière des capacités de leur leadership. L'outil aide le gouvernement à identifier les manquements et rechercher les mesures correctives en vue de renforcer, à terme, le leadership national en matière de gouvernance de la SAN. Dans de nombreux cas, les dispositifs de prévention et de gouvernance de la SAN sont déjà en place, mais rencontrent des difficultés pour fonctionner efficacement dans un environnement politique complexe. L'outil peut également aider à améliorer la coordination globale et la cohérence des interventions au niveau national.

À l'échelle régionale, l'instrument peut être intégré dans les processus régionaux de formulation, planification ou d'évaluation comme par exemple les Plans nationaux d'investissements agricoles et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIA-SAN), le Programme régional d'investissements agricoles et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRIA-SAN), etc.

APPROPRIATION

Étant donné que le cadre d'analyse est un instrument d'auto-analyse, chaque État ou OIG souhaitant s'en servir devrait au préalable s'en approprier afin de l'internaliser. Deux options s'offrent aux États et aux OIG : i) l'institutionnalisation de l'instrument dans les processus de formulation, de planification et d'évaluation des politiques, stratégies et programmes de SAN et ii) l'utilisation à la demande de l'instrument lors de contextes jugés pertinents.

Pour les deux options, l'utilisation optimale de l'instrument requiert un engagement politique fort en faveur d'activités concrètes de communication, d'information et de formation autour de l'instrument. Ainsi, la structure en charge de la mise en œuvre de ce processus est conviée à cartographier toutes les opportunités d'utilisation de cet instrument (processus de planification, élaboration de nouvelles politiques et programmes, évaluation, etc.), et d'élaborer un plan d'analyse et de dialogue politique.

La première utilisation de l'outil par les États ou les OIG doit être considérée comme un exercice de familiarisation et d'apprentissage pour l'ensemble des parties prenantes.

FRÉQUENCE D'UTILISATION

La fréquence d'utilisation de l'instrument dépend de l'échelle d'analyse et de l'option d'internalisation. Le Tableau 2 illustre la combinaison de ces différents éléments.

Tableau 2 : Options d'utilisation de l'instrument

Échelle d'analyse	Option d'internalisation de l'instrument	Fréquence	Quand
Infranationale	À la demande	Selon l'opportunité et la pertinence	Lors de l'évaluation de la coordination et la cohérence des interventions de SAN
Nationale	Institutionnalisée (partie intégrante du processus d'évaluation)	Tous les 5 ans	Lors de l'évaluation des politiques et programmes de SAN au niveau pays
	À la demande	Selon l'opportunité et la pertinence	Lors de l'évaluation à mi-parcours des politiques, stratégies et programmes de SAN Intégration de l'analyse dans une étude plus globale de SAN ou l'établissement d'une situation lors de la formulation d'une politique ou d'un programme Toute autre situation jugée pertinente
Régionale	Institutionnalisée (partie intégrale du processus d'évaluation)	Tous les 5 ans	Lors des processus régionaux de formulation ou d'évaluation (PNIA-SAN, PRIA-SAN, PCD-TASAN, etc.) Les récentes évaluations ainsi que les données de suivi-évaluation disponibles au niveau pays peuvent alimenter ces processus s'il n'existe pas de changement majeur
	À la demande	Selon l'opportunité et la pertinence	Sur recommandations des instances des OIG ou sur demande de pays particuliers, l'OIG peut appuyer l'évaluation et le dialogue politique Intégration de l'analyse dans une étude plus globale de SAN ou l'établissement d'une situation lors de la formulation d'une politique ou d'un programme Toute autre situation jugée pertinente

Les opportunités d'utilisation de cet instrument décrites ci-dessus sont loin d'être exhaustives et il est fortement recommandé de considérer toute autre opportunité pour son utilisation afin de renforcer le dialogue politique autour du leadership de l'État.

3.2. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS

STRUCTURE HÔTE OU POINT FOCAL NATIONAL OU POINT FOCAL AU SEIN DE L'OIG

Dans la plupart des pays, il existe une structure étatique, cadre ou instance mandaté pour assurer la définition de politique et la coordination de la mise en œuvre des interventions de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cette structure, cadre ou instance serait le point d'ancrage idéal pour gérer le processus d'analyse du leadership de l'État dans le domaine de la SAN, et le dialogue politique en faveur du suivi de la mise en œuvre des mesures prises.

Au niveau régional, lorsque l'instrument est utilisé lors de processus de formulation, d'évaluation de politique, stratégie et ou programmes, il est important de désigner un point focal régional. Ce dernier a la charge d'appuyer le niveau national, produire une synthèse et une feuille de route régionale, partie intégrante du processus de formulation ou d'évaluation de la politique ou programme concerné.

FACILITATION DU PROCESSUS D'ANALYSE ET DE DIALOGUE POLITIQUE

Quelle que soit l'échelle d'analyse, une personne ressource est désignée par le point focal pour faciliter le processus. Cette personne doit être familière avec le secteur de la SAN et disposer d'une expérience en matière de dialogue politique. Le recours à une personne ressource indépendante des différentes parties prenantes est important.

PARTICIPATION AU PROCESSUS D'ANALYSE ET DE DIALOGUE POLITIQUE

Il est souhaitable que l'exercice regroupe des participants disposant d'un minimum de pouvoir de décision dans leurs domaines respectifs. Les partenaires techniques et financiers prennent aussi part à l'exercice avec un niveau de représentation facilitant la prise de décision. L'objectif est de faire en sorte que le diagnostic débouche sur des mesures ou actions concrètes et réalisables immédiatement pour le renforcement du leadership des États ou des OIG. Concernant les insuffisances pour lesquelles des mesures correctives immédiatement applicables n'existent pas, des demandes explicites peuvent être formulées.

3.3. MÉCANISME DE SUIVI-ÉVALUATION, DE VEILLE ET D'INTERPELLATION

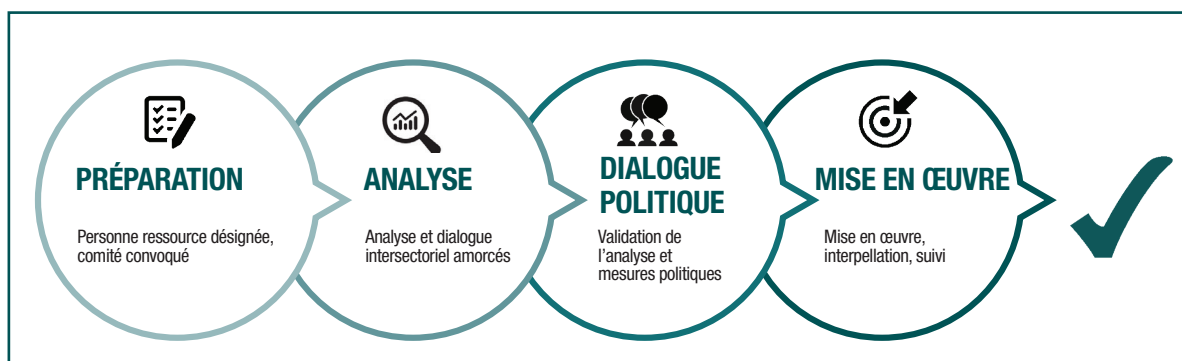
Une fois l'instrument internalisé dans les processus de formulation et d'évaluation des politiques, stratégies et programmes de SAN, la mise en œuvre des mesures correctives doit faire l'objet d'un suivi-évaluation et alimenter le dialogue politique au sein des cadres et instances appropriés.

Il est attendu que le mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre des mesures correctives soit construit au sein des dispositifs existants et qu'il soit également inclusif en impliquant toutes les parties prenantes, y compris la société civile. Les informations générées par le suivi-évaluation alimentent la veille et l'interpellation citoyenne. L'engagement de la société civile est un gage de succès du dialogue politique autour du renforcement de l'efficacité du leadership des États ou des OIG dans la gouvernance de la SAN.

3.4. PROCESSUS D'ANALYSE ET DE DIALOGUE POLITIQUE

Le processus d'analyse et de dialogue politique comporte essentiellement quatre phases (Figure 4).

Figure 4 : Processus d'analyse et de dialogue politique



PRÉPARATION

- ▶ Sélection d'une personne ressource pour la facilitation du processus
- ▶ Collecte de données et pré-évaluation des indicateurs par la personne ressource
- ▶ Mise en place d'un Comité national composé des départements sectoriels concernés par la SAN, de la société civile ainsi que des partenaires techniques et financiers
- ▶ Convocation des membres du Comité national par l'institution gouvernementale chargée du dossier

ANALYSE

- ▶ Présentation de l'instrument
- ▶ Composition de trois sous-groupes
- ▶ Évaluation par composante
- ▶ Restitution, discussion et consensus
- ▶ Échange sur les mesures correctives disponibles et immédiatement applicables et formulation de demandes
- ▶ Consolidation sur le tableau de bord des résultats, mesures correctives disponibles et immédiatement applicables et des requêtes formulées
- ▶ Élaboration d'un plan d'action sur la base de la grille d'analyse

DIALOGUE POLITIQUE

- ▶ Suite de la discussion intersectorielle et validation des résultats de l'analyse et du plan d'action
- ▶ Présentation des résultats de l'analyse et du plan d'action à la plus haute instance nationale de la SAN pour endossement et mesures à prendre pour sa mise en œuvre et son suivi

MISE EN ŒUVRE

- ▶ Mise en œuvre du plan d'action et suivi par les instances de coordination de la SAN
- ▶ Encouragement et soutien à la société civile pour la veille et l'interpellation

4. STANDARDS QUALITÉ

Le système de contrôle de qualité de l'instrument repose sur la provision d'évidence. En l'absence d'évidence pour justifier une note, celle-ci tombe à zéro. On applique ainsi le principe, « zéro évidence, zéro performance ».

ANNEXE - GRILLE D'ANALYSE

SECTION 1 : ENVIRONNEMENT POLITIQUE

SOUS-SECTION 1.1 : EXISTENCE ET MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE ET D'UN PROGRAMME NATIONAL DE SAN, NUTRITION, PROTECTION SOCIALE, AGRICULTURE

Question		Critère	Score		Preuve
1.1	Existence et mise en œuvre d'une politique et d'un programme national de SAN	Existence d'une politique et d'un programme national à jour (non ou pas à jour = 0, politique et programme à jour = 1)			
		Niveau de mise en œuvre de la politique et programme national (faible = 0, retard = 1, conformément à la planification = 2)			
		Niveau de contribution des différents acteurs dans la mise en œuvre (essentiellement par les partenaires = 0, faible contribution étatique = 1, contribution étatique conséquente = 2)			

Question		Critère	Score		Preuve
1.2	Existence et mise en œuvre d'une politique et d'un programme national de nutrition	Existence d'une politique et d'un programme national à jour (non ou pas à jour = 0, politique et programme à jour = 1)			
		Niveau de mise en œuvre de la politique et programme national (faible = 0, retard = 1, conformément à la planification = 2)			
		Niveau de contribution des différents acteurs dans la mise en œuvre (essentiellement par les partenaires = 0, faible contribution étatique = 1, contribution étatique conséquente = 2)			

Question		Critère	Score		Preuve
1.3	Existence et mise en œuvre d'une politique et d'un programme de protection sociale	Existence d'une politique et d'un programme national à jour (non ou pas à jour = 0, politique et programme à jour = 1)			
		Niveau de mise en œuvre de la politique et programme national (faible = 0, retard = 1, conformément à la planification = 2)			
		Niveau de contribution des différents acteurs dans la mise en œuvre (essentiellement par les partenaires = 0, faible contribution étatique = 1, contribution étatique conséquente = 2)			

Question		Critère	Score	Preuve
1.4	Existence et mise en œuvre d'une politique et d'un programme national agricole (agriculture, élevage, pêche, foresterie)	Existence d'une politique et d'un programme national à jour (non ou pas à jour = 0, politique et programme à jour = 1)		
		Niveau de mise en œuvre de la politique et programme national (faible = 0, retard = 1, conformément à la planification = 2)		
		Niveau de contribution des différents acteurs dans la mise en œuvre (essentiellement par les partenaires = 0, faible contribution étatique = 1, contribution étatique conséquente = 2)		

Contraintes majeures		Structure redevable	
-----------------------------	--	----------------------------	--

SOUS SECTION 1.2 : COHÉRENCE D'ENSEMBLE : LIENS FONCTIONNELS ENTRE LES DIFFÉRENTS POLITIQUES ET PROGRAMMES NATIONAUX

Question		Critère	Score	Preuve
1.5	Lien entre la politique et le programme national de SAN et la nutrition	Lien entre la politique et le programme national de sécurité alimentaire et nutritionnelle avec la nutrition (non = 0, oui = 1)		
		Modalités de mise en œuvre des actions synergétiques décrites dans les politiques et programmes de chaque secteur (non = 0, un seul secteur = 1, deux secteurs = 2)		
		Mise en œuvre des actions synergétiques (non = 0, partielle = 1, systématique = 2)		

Question		Critère	Score	Preuve
1.6	Lien entre la politique et le programme national de SAN et la protection sociale	Lien entre la politique et le programme national de sécurité alimentaire et nutritionnelle avec la protection sociale (non = 0, oui = 1)		
		Modalités de mise en œuvre des actions synergétiques décrites dans les politiques et programmes de chaque secteur (non = 0, un seul secteur = 1, deux secteurs = 2)		
		Mise en œuvre des actions synergétiques (non = 0, partielle = 1, systématique = 2)		

Question		Critère	Score	Preuve
1.7	Lien entre la politique et le programme national de sécurité alimentaire et l'agriculture	Lien entre la politique et le programme national de sécurité alimentaire et nutritionnelle avec l'agriculture (non = 0, oui = 1)		
		Modalités de mise en œuvre des actions synergétiques décrites dans les politiques et programmes de chaque secteur (non = 0, un seul secteur = 1, deux secteurs = 2)		
		Mise en œuvre des actions synergétiques (non = 0, partielle = 1, systématique = 2)		

Question		Critère	Score	Preuve
1.8	Lien entre la politique et le programme national de sécurité alimentaire et les autres secteurs de développement	Lien entre la politique et le programme national de sécurité alimentaire et nutritionnelle avec les autres secteurs de développement (non = 0, oui = 1)		
		Modalités de mise en œuvre des actions synergétiques décrites dans les politiques et programmes de chaque secteur (non = 0, un seul secteur = 1, deux secteurs = 2)		
		Mise en œuvre des actions synergétiques (non = 0, partielle = 1, systématique = 2)		

Question		Critère	Score	Preuve
1.9	Niveau de prise en compte des différentes formes d'insécurité alimentaire (transitoire, cyclique et chronique) ainsi que les instruments de réponse	La distinction entre les différentes formes de SAN est clairement établie dans la politique, le programme national de sécurité alimentaire et le plan national de réponse (non = 0, oui = 1)		
		Les options de prévention et de réponse correspondant aux différentes formes de SAN sont élaborées dans les politiques et programme (non = 0, partiellement = 1, de manière systématique = 2)		
		La stratégie de mise en œuvre des différentes options de réponse est systématique sous le leadership de l'État (non = 0, partielle = 1, systématique = 2)		

Question		Critère	Score	Preuve
1.10	Niveau de prise en compte de la spécificité des différents types de zones en insécurité (sous contrôle étatique, hors de contrôle étatique, insécurité sporadique, zone de guerre)	La distinction entre les différents types de zones en insécurité (sous contrôle étatique, hors de contrôle étatique, insécurité sporadique, zone de guerre) est clairement établie dans la politique, le programme national de sécurité alimentaire et le plan national de réponse (non = 0, oui = 1)		
		Les options de prévention et de réponse correspondant aux différents types de zones en inSAN sont élaborées dans les politiques et programme (non = 0, partiellement = 1, de manière systématique = 2)		
		La stratégie de mise en œuvre des différentes options de réponse est systématique sous le leadership de l'État (non = 0, partielle = 1, systématique = 2)		

Contraintes majeures			Structure redevable	
-----------------------------	--	--	----------------------------	--

Question		Critère	Score	Preuve
1.11	Mécanismes de communication et de partage de l'action gouvernementale	Le pays dispose de mécanismes fonctionnels de communication de l'action gouvernementale en matière de SAN (non = 0, partiellement = 1, oui = 2)		
		Il existe des mécanismes de communication extra gouvernementaux en matière de SAN (non = 1, oui = 0)		
		Toutes les communications sur la SAN passent par les mécanismes gouvernementaux (non = 0, partiellement = 1, oui = 2)		

Question		Critère	Score	Preuve
1.12	Instruments de suivi du financement de la SAN	Le pays dispose d'instruments de suivi du financement alloué au secteur de la SAN (non = 1, oui = 0)		
		Les instruments de suivi du financement alloué au secteur de la SAN sont utilisés par tous les acteurs (État uniquement = 0, partiellement par les PTF = 1, systématiquement par tous les PTF = 2)		
		Les instruments de suivi du financement alloué au secteur de la SAN canalisent toutes les allocations (État uniquement = 0, partiellement pour les PTF = 1, systématiquement par tous les PTF = 2)		

SECTION 2 : DISPOSITIF DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES ET NUTRITIONNELLES

SOUS SECTION 2.1 : DISPOSITIF NATIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION

Question		Critère	Score	Preuve
2.1	Existence et fonctionnalité d'un dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles	Existence d'un dispositif pérenne de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles (non = 0, oui = 1)		
		Niveau de fonctionnalité du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles (pas de tenue des instances = 0, tenue irrégulière = 1, tenue régulière conformément aux textes = 2)		
		Coordination du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles (absence de coordination par une structure avec un mandat officiel = 0, coordination inefficace par la structure mandatée = 1, coordination efficace par la structure mandatée = 2)		

Question		Critère	Score		Preuve
2.2	Influence des instances du dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles sur le secteur	Le dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles émet régulièrement des recommandations portées à l'attention des hautes autorités étatiques (non = 0, oui = 1)			
		Les recommandations du dispositif de prévention et de gestion sont discutées par les hautes autorités étatiques et les dispositions nécessaires prises (pas discuté = 0, discuté mais de de décision prise = 1, décision prise pour la mise en œuvre = 2)			
		Niveau de mise en œuvre des recommandations du dispositif de prévention et de gestion (pas d'action = 0, mise en œuvre partielle = 1, mise en œuvre totale = 2))			
Contraintes majeures			Structure redevable		

SOUS-SECTION 2.2 : CADRE DE DIALOGUE ET INSTRUMENTS POUR UNE INFORMATION FIABLE ET UNE RÉPONSE CONSENSUELLE

Question		Critère	Score		Preuve
2.3	Existence et fonctionnalité d'un cadre de dialogue et instruments pour une information fiable et une réponse consensuelle	Existence de cadre de dialogue pour une information fiable et une réponse consensuelle (non = 0, oui = 1)			
		Niveau de fonctionnalité du cadre de dialogue pour une information fiable et une réponse consensuelle (pas de tenue des instances = 0, tenue irrégulière = 1, tenue régulière conformément aux textes = 2)			
		Coordination du cadre de dialogue pour une information fiable et une réponse consensuelle (absence de coordination par une structure avec un mandat officiel = 0, coordination inefficace par la structure mandatée = 1, coordination efficace par la structure mandatée = 2)			

Question		Critère	Score		Preuve
2.4	Influence du cadre de dialogue pour une information fiable et consensuelle	Les procédures et les méthodologies de production de l'information pour la prévention et la gestion sont harmonisées et revues en cas de besoin (non = 0, oui = 1)			
		Le pays dispose de procédures et d'instruments consensuels de validation de l'information générée pour la prévention et la gestion (non = 0, oui = 1)			
		Les rôles et responsabilités dans la production de l'information sont clairement définis à jour et toute l'information requise est produite sous le leadership de l'État (non = 0, oui = 1)			
		Toutes les informations nécessaires pour la prévention et la gestion sont produites à temps avec la qualité requise et sous le leadership de l'État (non = 0, partiellement = 1, oui entièrement = 2)			

Question		Critère	Score		Preuve
2.5	Instruments et options de réponse consensuels dans le plan national de réponse sous le leadership de l'État	Le gouvernement dispose d'instruments de réponse basés sur les différents types d'insécurité alimentaire et nutritionnelle et les types de chocs (non = 0, oui = 1)			
		Les instruments / options de réponse sont consensuels et révisés en cas de besoin (non = 0, partiellement = 1, oui par tous les partenaires = 2)			
		Les instruments / options de réponse sont utilisés par tous les partenaires (non = 0, partiellement = 1, oui par tous les partenaires = 2)			
2.6	Procédures de communication et de diffusion des résultats des analyses	Le pays dispose de procédures fonctionnelles de diffusion des résultats des analyses sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle qui sont utilisées comme seul canal de communication (non = 0, partiellement = 1, oui = 2)			
		Il existe des mécanismes extragouvernementaux de diffusion des résultats des analyses de SAN (non = 1, oui = 0)			
		Toutes les communications sur l'analyse relative à la SAN passent par les mécanismes gouvernementaux (non = 0, partiellement = 1, oui = 2)			
Contraintes majeures			Structure redevable		

SOUS-SECTION 2.3 : MÉCANISME DE FINANCEMENT DU DISPOSITIF DE PRÉVENTION ET DE GESTION

Question		Critère	Score		Preuve
2.7	Cadre pérenne de financement du dispositif de prévention et de gestion	Le pays dispose d'un cadre pérenne de financement du dispositif de prévention et de gestion (non = 0, oui = 1)			
		Le cadre pérenne de financement du dispositif de prévention et de gestion est utilisé par l'État et ses partenaires (État uniquement = 0, partiellement par les PTF = 1, systématiquement par tous les PTF = 2)			
		Le cadre pérenne de financement du dispositif de prévention et de gestion reçoit toutes les allocations (État uniquement = 0, partiellement pour les PTF = 1, systématiquement par tous les PTF = 2)			
Contraintes majeures			Structure redevable		

SECTION 3 : CONCERTATION EN FAVEUR DE LA COORDINATION, DE LA CONVERGENCE, DE L'ALIGNEMENT ET DE L'EFFICACITÉ DE L'ACTION COLLECTIVE EN MATIÈRE DE SAN

SOUS SECTION 3.1 : COORDINATION DES INTERVENTIONS SECTORIELLES CONTRIBUANT À LA SAN

Question		Critère	Score	Preuve
3.1	Existence et fonctionnalité d'un cadre, instance de coordination de l'action gouvernementale en matière de SAN	Existence d'un cadre/instance de coordination des interventions sectorielles gouvernementales contribuant à la SAN (non = 0, oui = 1)		
		Niveau de fonctionnalité du cadre / instance de coordination des interventions sectorielles gouvernementales contribuant à la SAN (pas de tenue des instances = 0, tenue irrégulière = 1, tenue régulière conformément aux textes = 2)		
		Coordination du cadre/instance de coordination fonctionnelle des interventions sectorielles gouvernementales contribuant à la SAN (absence de coordination par une structure avec un mandat officiel = 0, coordination inefficace par la structure mandatée = 1, coordination efficace par la structure mandatée = 2)		

Question		Critère	Score	Preuve
3.2	Influence de l'instance / cadre de coordination de l'action gouvernementale en matière de SAN	Existence d'une multitude de cadres de coordination (sécurité alimentaire, nutrition, protection sociale) avec un organe fédérateur fonctionnel mettant en œuvre / pilotant la synergie des actions (non = 1, oui = 0)		
		Les rôles et responsabilités dans la mise en œuvre des actions synergétiques sont clairement définis et intègrent tous les acteurs majeurs (non = 0, oui = 1)		
		Le pays dispose de procédures et d'instruments de mise en synergie des interventions de SAN (non = 0, oui = 1)		
		Existence de mécanismes formels de suivi de la mise en œuvre des résolutions du cadre ou instance de coordination sur la SAN. Les mécanismes sont fonctionnels et les informations générées influencent la prise de décision (non = 0, instruments non consensuels ou incomplets = 1, instruments consensuels et complets = 2)		

Question		Critère	Score		Preuve
3.3	Mécanisme de financement pérenne des cadres et instances de dialogue sur la coordination intersectorielle de l'action gouvernementale	Le pays dispose d'un mécanisme de financement pérenne des cadres et instances de dialogue sur la coordination intersectorielle de l'action gouvernementale (non = 1, oui = 0)			
		Le mécanisme pérenne de financement des cadres et instances de dialogue sur la coordination intersectorielle de l'action gouvernementale est utilisé par l'État et ses partenaires (État uniquement = 0, partiellement par les PTF = 1, systématiquement par tous les PTF = 2)			
		Le mécanisme pérenne de financement des cadres et instances de dialogue sur la coordination intersectorielle de l'action gouvernementale reçoit et/ou coordonne toutes les allocations (État uniquement = 0, partiellement pour les PTF = 1, systématiquement par tous les PTF = 2)			
Contraintes majeures			Structure redevable		

SOUS-SECTION 3.2 : MÉCANISMES ET CONCERTATION EN FAVEUR DE L'ALIGNEMENT DES INTERVENTIONS DES PARTENAIRES

Question		Critère	Score		Preuve
3.4	Existence et fonctionnalité de cadres /instances/ mécanismes de dialogue en faveur de l'alignement	Existence de cadre ou instance de dialogue en faveur de l'alignement des interventions des partenaires (non = 0, oui = 1)			
		Niveau de fonctionnalité du cadre ou instance de dialogue en faveur de l'alignement des interventions des partenaires (pas de tenue des instances = 0, tenue irrégulière = 1, tenue régulière conformément aux textes = 2)			
		Coordination du cadre ou instance de dialogue fonctionnel en faveur de l'alignement des interventions des partenaires (absence de coordination par une structure avec un mandat officiel = 0, coordination inefficace par la structure mandatée = 1, coordination efficace par la structure mandatée = 2)			

Question		Critère	Score	Preuve
3.5	Influence de l'instance / cadre de concertation en faveur de l'alignement des interventions en matière de SAN	Existence d'une multitude de cadres de coordination (sécurité alimentaire, nutrition, protection sociale) avec un organe fédérateur fonctionnel mettant en œuvre / pilotant l'alignement des actions (non = 1, oui = 0)		
		Le pays dispose de procédures et d'instruments d'alignement des interventions de SAN (non = 0, instruments incomplets ou non consensuels = 1, instruments complets et consensuels = 2)		
		Existence de mécanismes formels de suivi de la mise en œuvre des résolutions du cadre ou instance de concertation en faveur de l'alignement des interventions en matière de SAN. Les mécanismes sont fonctionnels et les recommandations sont appliquées (non = 0, mise en œuvre partielle = 1, mise en œuvre totale des recommandations = 2)		
Question		Critère	Score	Preuve
3.6	Existence et fonctionnalité d'un cadre d'interpellation utilisé par le gouvernement	Existence d'un cadre d'interpellation tel que stipulé par la Charte PREGEC (non = 0, oui = 1)		
		Niveau de fonctionnalité du cadre d'interpellation (pas de mission de suivi ou mission irrégulière = 0, mission régulière conformément au cycle de prévention et de gestion = 1)		
		Coordination du cadre d'interpellation (absence de coordination incluant la société civile et les parlementaires ou coordination inefficace = 0, coordination efficace et inclusive = 1)		
		Le pays dispose d'instruments / mécanismes formels de dialogue et de réception officielle des recommandations et interpellations. Les mécanismes sont fonctionnels et les informations générées influencent la prise de décision (non = 0, instruments non consensuels ou incomplets = 1, instruments consensuels et complets = 2)		
Contraintes majeures			Structure redevable	

